

Vers une procédure inverse à celle de 2024 ?**Rémy Meury (CS-POP)**

En 2024, lorsque la décision de la BNS de ne rien verser à la Confédération et aux cantons a été connue, le Gouvernement a décidé, pour compenser cette baisse de rentrées prévues dans le budget, d'appliquer 27 mesures d'économies. Cette année, l'inverse se produit. Pas un franc n'a été inscrit au budget venant de la BNS et ce sont finalement 16,6 millions qui seront versés au Jura. Cette rentrée extraordinaire permettra d'abord, en principe, de présenter un exercice bénéficiaire. Mais elle devrait aussi amener le Gouvernement à mener une réflexion inverse à celle de 2024 en prévoyant des dépenses sorties du budget.

Lors du débat du 11 décembre 2024 sur le budget 2025, des mesures d'économies ont été prises en raison de la décision de ne pas tenir compte du versement de parts de la BNS. C'est pourquoi il nous paraît logique de procéder de manière inverse à 2024 et d'envisager des dépenses non consenties dans le budget ou de corriger des économies faites en 2024.

Ainsi, nous posons les questions suivantes au Gouvernement :

- 1. Une des 27 mesures d'économie en 2024 a été de réduire la contribution de l'État aux repas à domicile servis par Pro Senectute de 4 à 2 francs. Une solution médiane dans le budget 2025 a été adoptée en faisant passer cette part à 3 francs en 2025. Comme cette prestation est utile à la planification médico-sociale présentée en fin d'année 2024, n'est-il pas logique d'annuler la mesure de 2024 et de revenir à une contribution de 4 francs ?**
- 2. 13 autres mesures d'économies que celle citée à la question 1 prises en 2024 ont permis de réduire les dépenses de quelque 2,5 millions. Le Gouvernement est-il disposé à revoir sa position sur l'ensemble de ces mesures ?**
- 3. Depuis plus de 15 ans, des efforts sont constamment demandés à la fonction publique. Si en août 2024, lors des discussions avec les partenaires sociaux, il n'était pas envisageable d'octroyer davantage que 0,58% de renchérissement, les choses sont différentes désormais. Le Gouvernement est-il disposé à revoir ce taux dès que possible, y compris en envisageant une part de rattrapage de la baisse des salaires de 1,5% appliquée depuis 2017 ?**
- 4. Le report de l'assainissement énergétique de l'ancienne Préfecture de Saignelégier que contestait le Gouvernement n'est plus indispensable. Entend-il réactiver cet investissement ?**
- 5. Le Gouvernement a contesté avec force arguments lors du débat sur le budget les réductions sur les mandats pour une diminution globale de 380'000. Les mandats pouvant être touchés par cette décision auront des conséquences sur plusieurs projets souhaités par ailleurs par le Parlement. Sans être exhaustifs, citons : le projet de modernisation de l'État ; la planification médico-sociale ; la restructuration du CMP ; la loi-cadre pour l'égalité des personnes handicapées ; le programme Julien.org ; des réflexions sur l'économie rurale et le « manger local » ; les mesures pouvant pallier les économies fédérales dans le domaine des transports ; plusieurs mesures indispensables prévues dans le plan climat ; les adaptations de bâtiments en lien avec l'arrivée de Moutier. Le Gouvernement va-t-il ignorer ces économies souhaitées par une petite majorité du Parlement, de faibles ampleurs, mais pouvant avoir des**

conséquences majeures sur nombre de projets indispensables au fonctionnement de l'État ?

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)
- Céline Blaser (Verts)

Intervention déposée officiellement le 13 janvier 2025